

Assassinat de Samuel Paty : le militant islamiste Sefrioui peut-il être considéré comme «complice» ?

Dans une vidéo diffusée le 11 octobre 2020, Abdelhakim Sefrioui qualifiait l'enseignant de «voyou» sans le nommer et invitait les parents d'élèves à se mobiliser pour obtenir son exclusion.

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 1 heure,

Mis à jour il y a 17 minutes



Abdelhakim Sefrioui (ici en 2012) est détenu à l'isolement depuis fin octobre. MIGUEL MEDINA / AFP

À ce jour, la justice n'a établi aucun contact entre Abdelhakim Sefrioui et Abdoullakh Anzorov, mais considère néanmoins le militant islamiste comme «*complice*» de l'assassin de Samuel Paty car il l'a «*ciblé*» en vidéo: lundi 31 mai, la cour d'appel de Paris a mis en délibéré au 28 juin sa demande d'annulation de mise en examen.

L'enseignant de 47 ans a été décapité le 16 octobre 2020 près de son collège de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) par Abdoullakh Anzorov, un réfugié d'origine tchéchène tué peu après par les policiers. Selon les termes de sa mise en examen pour «*complicité d'assassinat terroriste*», une qualification lourde, Abdelhakim Sefrioui, 62 ans, est accusé d'avoir, avec le parent d'élève Brahim Chnina, qu'il a contacté, «*ciblé*» Samuel Paty avant l'assassinat et ainsi d'avoir «*facilité la définition d'un projet criminel*» par Abdoullakh Anzorov.

Au cœur de l'accusation contre Abdelhakim Sefrioui, fiché S et décrit par la police comme *«inscrit dans la mouvance islamiste radicale depuis son arrivée sur le territoire national en 1982»*, une vidéo qu'il a diffusée sur les réseaux sociaux le 11 octobre. Il y qualifiait sans le nommer Samuel Paty de *«voyou»* et invitait d'autres parents à se mobiliser pour obtenir son exclusion.

À VOIR AUSSI - Assassinat de Samuel Paty: le militant islamiste Sefrioui demande l'annulation de sa mise en examen

Le tueur a-t-il vu la vidéo?

Mais pour son avocate, M^e Élise Arfi, cette vidéo *«ne contient aucun appel au meurtre de Samuel Paty ni aucun appel à commettre à son encontre un acte violent»*. Elle relève dans sa requête, révélée par *Libération*, qu'il n'y a pas de preuve, à ce stade des investigations, que Abdoullakh Anzorov a seulement vu la vidéo d'Abdelhakim Sefrioui. Seule piste sur le sujet, selon des éléments obtenus par l'AFP, l'audition du père d'Abdoullakh Anzorov: ce dernier a indiqué aux enquêteurs que son fils n'a jamais parlé de la vidéo d'Abdelhakim Sefrioui, tout en ajoutant qu'il l'a probablement vue.

Qu'importe, pour M^e Arfi: elle souligne que l'enquête a établi que le tueur avait connaissance de la polémique autour de Samuel Paty deux jours avant la vidéo d'Abdelhakim Sefrioui. Il avait déjà *«mûri son projet criminel»* à cette date, d'après elle. C'est *«une question de droit fondamentale: comment peut-on être complice d'un agent qu'on ne connaît pas, qu'on n'a jamais vu, avec qui on n'a jamais communiqué?»*, s'interroge l'avocate.

«Des gens font des vidéos ou des films sur tous sujets: faudra-t-il incriminer leurs auteurs si un fou s'en sert pour tuer quelqu'un?», défend aussi le conseil d'Abdelhakim Sefrioui, détenu à l'isolement depuis fin octobre. Alors que cet attentat a suscité une immense émotion en France, notamment au sein de la communauté enseignante, *«ce recours n'est pas une injure à la mémoire de Samuel Paty, il s'agit de faire du droit»*, fait valoir l'avocate auprès de l'AFP.

«Danger latent»

Le parquet général de la cour d'appel s'est opposé à cette demande, car *«cette vidéo avait incontestablement pour finalité de provoquer à l'encontre de M. Paty des réactions autres que de simples manifestations ou des sanctions administratives»*. Le ministère public en veut pour preuve qu'Abdelhakim Sefrioui a concédé devant les enquêteurs qu'*«il y avait bien un danger latent»* avec la vidéo.

Dans un arrêt du 17 mai qui maintient Abdelhakim Sefrioui en détention et consulté par l'AFP, la cour d'appel a, elle, déjà semblé prendre position sur la vidéo du militant qui aurait *«participé au processus criminel ayant abouti à l'assassinat terroriste»*. Selon cet arrêt, ce lien a été d'ailleurs

confirmé lorsque Abdelhakim Sefrioui a fait *«supprimer ladite vidéo sur Youtube immédiatement après l'attaque»*.

Sous réserve de nouveaux éléments à venir dans les investigations loin d'être terminées, un magistrat reconnaît cependant qu'en l'état, qualifier Abdelhakim Sefrioui de *«complice»* est *«un débat extrêmement compliqué»*, dans une affaire à *«l'impact dramatique sur l'opinion publique»*. Un avocat des parties civiles reconnaît pour sa part qu'il sera compliqué juridiquement de renvoyer Sefrioui pour complicité.